

MÉMO POUR LA CRÉATION/LE RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE SUR GESTHAND

- Vous trouverez ci-dessous un manuel expliquant le déroulé d'une création ou d'un renouvellement de licence et d'inscription via GestHand, au sein de la Ligue Occitanie de HandBall.

Ce document a pour objectif d'être le plus explicite possible et de répondre à un maximum de vos questions. Si toutefois vous ne trouviez pas la réponse à votre interrogation dans ce document, n'hésitez pas à nous contacter par mail : 6100000@ffhandball.net

Vous pourrez également consulter le document établi par la FFHB en suivant le lien ci-dessous : [Point sur la nouvelle procédure de renouvellement des licences en lien avec les documents médicaux](#)

- Cette année encore, les inscriptions se feront via le site GestHand. Toutefois la procédure a un peu évolué et les principales modifications sont reprises ci-dessous. Les pièces nécessaires à la création d'un dossier d'inscription seront également disponibles en annexes.

Bienvenue et bonne saison à tous !!!

Bien sportivement
Toute l'équipe des qualificateurs.

SOMMAIRE

- **ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE CRÉATION/RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE** **P.3**
 - ÉTAPES CONCERNANT LE CLUB P.3
 - PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR EN FONCTION DU TYPE DE LICENCE P.3
 - FONCTIONS POUVANT ÊTRE ASSURÉES EN FONCTION DU TYPE DE LICENCE PRISE P.4

- **INFORMATIONS CONCERNANT LE FORMULAIRE GESTHAND** **P.5**
 - ÉTAPES D'ÉLABORATION D'UNE LICENCE P.5
 - DÉTAILS DES DIFFÉRENTES SECTIONS P.5
 - CRITÈRES DE VALIDATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À TÉLÉCHARGER SUR GESTHAND P.6
 - ERREURS ET TICKETS P.9

- **!/\ ZOOM SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS !/** **P.10**
 - NOUVEAUTÉ CONCERNANT LE CERTIFICAT MÉDICAL P.10
 - INFORMATIONS SUR LES QUESTIONNAIRE ET ATTESTATION DE SANTÉ P.11
 - MODIFICATION DE L'ÉTAT "QUALIFIABLE" D'UNE LICENCE, PERMETTANT AU LICENCIÉ D'ÊTRE INSCRIT SUR UNE FDME P.12
 - AVERTISSEMENT SUR LES ÉCHÉANCES À RESPECTER POUR LA QUALIFICATION DES LICENCES P.12
 - PROCÉDURE DE VALIDATION DES MUTATIONS P.12

- **ANNEXES** **P.13**
 - CERTIFICAT MÉDICAL P.14
 - CERTIFICAT MÉDICAL SPÉCIFIQUE POUR LES ARBITRES DE +55 ANS P.15
 - AUTORISATION PARENTALE P.16
 - QUESTIONNAIRE ET ATTESTATION DE SANTÉ P.17

• ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE CRÉATION/RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE

○ ÉTAPES CONCERNANT LE CLUB

CRÉATION D'UNE NOUVELLE LICENCE	RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE
<p>1. Récupérer les informations nécessaires à la création d'une licence sur GestHand, auprès du licencié intéressé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NOM, Prénom - Date de naissance - Adresse postale - ADRESSE MAIL (<i>mail sur lequel sera envoyé le lien au licencié pour compléter son formulaire GestHand</i>) 	<p>1. Envoyer le lien de renouvellement de licence au demandeur pour lui permettre de compléter le formulaire GestHand et de finaliser son inscription.</p>
<p>2. Se connecter à son espace GestHand et créer le formulaire du demandeur.</p>	
<p>3. Envoyer le lien au licencié pour lui permettre de compléter le formulaire GestHand et de finaliser son inscription.</p>	
<p>4./2. Se connecter à son espace GestHand et consulter les licences à qualifier du club dans l'almanach.</p>	
<p>5./3. Vérifier que les pièces justificatives respectent bien les critères de validation cités ci-après.</p>	
<p>6./4. Valider le formulaire et archiver les pièces transmises par le licencié (certificat médical et attestation de santé si nécessaire).</p>	

○ PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR EN FONCTION DU TYPE DE LICENCE :

	PRATIQUANT (JOUEUR / LOISIR / HANDFIT / HANDENSEMBLE)	DIRIGEANT	MUTATION DE JOUEUR ET DIRIGEANT (en période ⁽³⁾)	MUTATION DE JOUEUR ET DIRIGEANT (hors période ⁽⁴⁾)
PHOTO	✓	✓	✓	✓
JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ	✓	✓	✓	✓
CERTIFICAT MÉDICAL	✓		✓ ⁽¹⁾	✓ ⁽¹⁾
AUTORISATION PARENTALE	✓ ⁽²⁾	✓ ⁽²⁾	✓ ⁽²⁾	✓ ⁽²⁾
LETTRE DE NON OPPOSITION (POUR LES MUTATIONS HORS PÉRIODE)				✓
JUSTIFICATIFS DE MUTATION HORS PÉRIODE			✓ ⁽⁵⁾	✓

⁽¹⁾ Sauf pour les dirigeants.

⁽²⁾ Pour les mineurs.

⁽³⁾ Exceptionnellement, pour la saison 2017/2018, la période officielle des mutations se prolonge jusqu'au 31 Août.

⁽⁴⁾ Pour plus d'informations quant aux documents à fournir pour les mutations hors période officielle, merci de consulter le lien suivant : [MUTATION HORS PÉRIODE \(P.105\)](#)

⁽⁵⁾ Pour les mutations gratuites, certains justificatifs sont nécessaires (déménagement, attestation de scolarité etc...).

○ **FONCTIONS POUVANT ÊTRE ASSURÉES EN FONCTION DU TYPE DE LICENCE PRISE :**

CATÉGORIE	FONCTIONS				
	Accéder à toutes les formes de pratiques	Arbitrer en compétition	Exercer toute fonction officielle dans une rencontre	Exercer toute fonction d'encadrement au sein d'un club	Être élu (comité, ligue, fédération)
Pratiquant	oui ¹	oui ¹	oui ¹	oui ¹	oui ²
Dirigeant	non	non	oui	oui ³	oui ²
Événementielle	oui ⁴	non	non	non	non

1. Sauf pour les titulaires d'une licence « pratiquant international ».
2. Si le licencié est majeur.
3. Sauf pour les titulaires d'une licence dirigeant au titre d'un comité ou d'une ligue.
4. Sauf en pratiques compétitives fédérales et corporatives.

• **INFORMATIONS CONCERNANT LE FORMULAIRE GESTHAND**

○ **ÉTAPES D'ÉLABORATION D'UNE LICENCE :**

Les 4 étapes de l'élaboration d'une licence sont les suivantes :

1. **EN COURS** = Le club a envoyé le lien GestHand invitant le futur licencié à remplir le formulaire.
2. **FINALISÉE** = Le licencié a complété le formulaire et joint les documents demandés.
3. **VALIDÉE** = le club a vérifié les données et validé la demande de licence.
4. **QUALIFIÉE** = la ligue a qualifié la licence. La Ligue peut avoir mis la qualification en attente pour documents non conformes. Dans ce cas-là la licence apparait de nouveau « en cours ».



Attention : Si les documents téléchargés par le licencié sont incorrectes, le club doit SUPPRIMER la demande de licence puis l'envoyer de nouveau !

○ **DÉTAILS DES DIFFÉRENTES SECTIONS :**

Le formulaire web comporte quatre sections (ou plus en cas de mutation) :

1. **IDENTITÉ** = cette section contient les informations sur l'identité de l'adhérent (nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, sexe). Ces informations ne sont pas modifiables (voir ci-dessous « pièce identité »). Les nom et prénom doivent **STRICTEMENT** correspondre à la pièce d'identité !
2. **ADRESSE ET CONTACT** = ici, les informations sur l'adresse et les numéros de téléphones peuvent être complétées et/ou modifiées. Ces COORDONNÉES DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE CELLES DU LICENCIÉ et non celles du club !
3. **LICENCE** = Attention à ce que le licencié ait bien coché un type de licence.
4. **JUSTIFICATIFS** = pièces nécessaires à la validation de votre dossier qui devront être téléchargées dans cette section.



Bienvenue AMANDINE, le club CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL vous attend









Afin de terminer la création de votre licence, merci de compléter les informations ci-dessous

entité

- CRITÈRES DE VALIDATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À TÉLÉCHARGER SUR GESTHAND :

LES PHOTOS ET CARTES D'IDENTITES VONT ÊTRE REPRISES DE SAISON EN SAISON AVEC UNE VALIDITÉ DE 3 ANS.

TOUTEFOIS IL SE PEUT QUE CERTAINES PHOTOS AIENT ÉTÉ SUPPRIMÉES, NOTAMMENT EN RAISON D'UN MAUVAIS FORMAT QUI N'AURA PU ÊTRE RÉCUPÉRÉ. DANS CE CAS, IL VOUS SUFFIRA ALORS DE RECHARGER LES FICHIERS MANQUANTS, QUI SERONT À NOUVEAU VALABLES 3 ANS.

CNI CONSERVÉE		PHOTO À RETÉLÉCHARGER					
<table border="1"> <tr> <td>Certificat Médical</td> <td> Parcourir...</td> </tr> <tr> <td>Carte d'identité, passeport, justificatif identité</td> <td> Ci recto verso - DOLLARD NOEL Amandine.pdf   </td> </tr> </table>		Certificat Médical	 Parcourir...	Carte d'identité, passeport, justificatif identité	Ci recto verso - DOLLARD NOEL Amandine.pdf  	Justificatifs Photo  Capture.PNG  Supprimer  Parcourir...	
Certificat Médical	 Parcourir...						
Carte d'identité, passeport, justificatif identité	Ci recto verso - DOLLARD NOEL Amandine.pdf  						
 							

- ⇒ **POUR RAPPEL** : les formats acceptés pour le téléchargement des pièces justificatives sont les suivants :
- . JPEG - Recommandé
 - . PNG
 - . PDF
 - . DOC / DOCX

1. LA PHOTO		
CRITÈRES	ACCEPTÉE	REFUSÉE
<ul style="list-style-type: none"> Doit être DU TYPE « IDENTITÉ » (3,5 X 4,5 CM) et centrée sur le visage et non sur le buste. Les photos de vacances sont sympathiques... mais ne peuvent pas être acceptées. 		
<ul style="list-style-type: none"> Doit être ASSEZ GRANDE ET NE PAS COMPORTER DE BORDS BLANCS INUTILES : certains d'entre vous vont scanner une photo d'identité directement sur leur scanner, mais sur une page format A4 = cela donnera une miniature qui sera également refusée. 		
<ul style="list-style-type: none"> Les photos doivent également ÊTRE EN MODE PORTRAIT. Un outil de recadrage et de rotation des photos est maintenant disponible. Attention cependant à ne pas laisser de bords blancs inutiles autour de celles-ci !! 		
2. LE JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ		
<ul style="list-style-type: none"> Doit indiquer clairement LE NOM, LE PRÉNOM, LA NATIONALITÉ, LA DATE ET LE LIEU DE NAISSANCE du demandeur (passeport ou carte identité). Pour les mineurs les livrets de famille ou actes de naissance sont acceptés à condition que l'identité de représentant légal apparaisse sur le document. <p>↳ Si vous constatez une anomalie sur le formulaire GestHand dans le nom, prénom, date ou lieu de naissance et que vous ne pouvez pas la modifier, envoyez un mail à la Ligue (6100000@ffhandball.net) en précisant les modifications à apporter et en joignant la pièce d'identité.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Les PERMIS DE CONDUIRE SONT REFUSÉS. 		
<ul style="list-style-type: none"> Les personnes mariées doivent inscrire leur nom de naissance sur la licence. Un <u>nom usuel peut être rajouté</u> à condition qu'il apparaisse sur la pièce d'identité téléchargée si vous souhaitez que ce dernier puisse être validé par la Ligue. 		

3. LE CERTIFICAT MÉDICAL

- **NOM ET PRÉNOM** du licencié doivent être parfaitement lisibles.
- **DATÉ** (lisiblement) au plus tôt au 01 JUIN 2017 (cf. Rubrique « ZOOM SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS !! » pour plus d'informations).
- **IDENTITÉ COMPLÈTE DU MÉDECIN (NOM, Prénom, adresse postale) ET N° D'IMMATRICULATION PARFAITEMENT LISIBLES** : si ce n'est pas le cas, réécrivez les coordonnées et/ou le n° d'immatriculation à la main avant de le scanner ou de le prendre en photo !
- S'il s'agit d'un médecin remplaçant, les 2 N° d'immatriculation (celui du médecin titulaire + celui du médecin remplaçant) doivent apparaître sur le document !
 - ↳ *Si vous ne parvenez pas vous-même à lire ce numéro sur votre scann (ou photographie) depuis votre ordinateur, les personnes en charge de valider les licences au sein de la Ligue n'y parviendront pas non plus...*
- Doit reprendre les termes suivants : « **PRATIQUE DU HANDBALL EN COMPÉTITION OU EN LOISIR** ».
 - ↳ *Conformément aux dispositions de l'article L. 231-2 du code du sport, l'obtention d'une licence permettant la participation aux activités compétitives ou de loisir organisées par la FFHandBall, ses structures déconcentrées et ses clubs, est subordonnée à la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir. Ce certificat doit être établi postérieurement au 1er juin de l'année civile N pour pouvoir être valable pour la saison N/N+1. A défaut, le licencié ne pourra pas être qualifié. Tout certificat établi à compter du 1er juin année N est valable pour l'intégralité de la saison sportive N/N+1.*
 - ↳ *L'article 76 (article R.4127-76 du code de la santé publique) stipule : Tout certificat, ordonnance, attestation ou document délivré par un médecin doit être rédigé lisiblement en langue française et daté, permettre l'identification du praticien dont il émane et être signé par lui. Le médecin peut en remettre une traduction au patient dans la langue de celui-ci. Sur un papier à en-tête complète et lisible, il n'y a pas de souci. Sur un papier libre : à défaut du tampon, le numéro d'inscription au Conseil de l'Ordre et les coordonnées professionnelles commençant par le nom du médecin doivent être écrites.*
- Pour les jeunes nés en 2010 et après, la mention « en compétition » n'est pas obligatoire.

4. AUTORISATION PARENTALE FFHB

- Est **OBLIGATOIRE POUR TOUT MINEUR**. Est considéré comme mineur, toute personne ayant moins de 18 ans en début de saison sportive, quel que soit sa date anniversaire ou sa date de prise de licence.
↳ Pour 2017-18 → âge utilisé = 2017 - année naissance
- **NOM ET PRÉNOM du licencié** doivent être parfaitement lisibles.
- **NOM ET PRÉNOM du représentant légal** doivent être parfaitement lisibles.
- **DATÉ** lisiblement.
- **UN SEUL DES DEUX CHOIX** possible (J'accepte ou Je refuse) doit être clairement sélectionné.

5. JUSTIFICATIF DE MUTATION HORS-PÉRIODE (APRÈS LE 31 AOÛT 2017)

- Si tout ou partie des dispositions prévues pour bénéficier d'une mutation hors période n'est pas remplie, le licencié concerné peut solliciter auprès du club quitté une lettre de non-opposition. Ce document, signé du président, précise expressément que le club quitté ne s'oppose pas à la mutation du demandeur, ou justifie les motifs de son opposition.
- La lettre de non-opposition est sans objet dans le cas où le type de pratique ou le niveau de jeu concernant le licencié n'est plus représenté au sein de son club d'origine.
- Cette possibilité n'est offerte qu'aux licenciés de 17 ans et plus. Elle **ne permet pas d'évoluer dans un championnat national** (y compris les championnats nationaux -18 ans).

↳ Pour plus d'informations quant aux documents à fournir pour les mutations hors période officielle, merci de consulter le lien suivant : [MUTATION HORS PÉRIODE \(P.105\)](#)



○ **ERREURS ET TICKETS :**

Il est à noter que pour l'instant, les licences JEA ressortent en erreur lors de la qualification. Un ticket devra donc systématiquement être ouvert par la Ligue avant que la licence ne puisse être qualifiée. En fonction de l'erreur remontée par GestHand le ticket devra être ouvert par le club concerné ou la Ligue.

Pour le moment, en qualité de club, nous vous recommandons de n'envoyer de ticket qu'en cas de problématiques complexes. Préférez une correspondance avec la Ligue pour que cette dernière puisse tenter de répondre à votre question. Si les personnes ressources ne sont pas en mesure de vous répondre, à ce moment-là elles enverront elles-mêmes un ticket : cette procédure leur permettra effectivement de centraliser les informations et autres retours de la FFHB, pour ensuite pouvoir répondre plus rapidement aux prochaines interrogations similaires.

• **!/ \ ZOOM SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS !/ **



○ NOUVEAUTÉ CONCERNANT LE CERTIFICAT MÉDICAL :

CRÉATION DE LICENCE	RENOUVELLEMENT DE LICENCE (Saisons consécutives)		
<ul style="list-style-type: none"> Le certificat médical d'absence de contre-indication reste obligatoire et doit être <u>ÉTABLI APRÈS LE 01/06/2017.</u> 	<ul style="list-style-type: none"> Si le certificat médical fourni pour la saison 2016-17 a été établi <u>AVANT LE 01/06/2016</u> = il n'est plus valable. <p style="text-align: center;"></p> <p>Un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication doit être établi après le 01/06/2017.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Si le certificat médical fourni pour la saison 2016-17 a été établi <u>À COMPTER DU 01/06/2016</u> = il est encore valable. <p style="text-align: center;"></p> <p>Le précédent certificat médical peut être réutilisé sous réserve que le licencié respecte certaines conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> . remplir un <u>QUESTIONNAIRE DE SANTÉ</u> qu'il conserve. . fournir une <u>ATTESTATION DE SANTÉ COMPLÉTÉE ET SIGNÉE</u> à son club. 	<ul style="list-style-type: none"> Si le certificat médical fourni pour la saison 2016-17 a été établi <u>À COMPTER DU 01/06/2017</u> = il est valable et il n'est pas nécessaire de fournir en supplément l'attestation de santé.

○ INFORMATIONS SUR LES QUESTIONNAIRE ET ATTESTATION DE SANTÉ :

IMPORTANT

La personne en charge de la validation des licences dans un club doit être attentive aux informations présentes sur l'attestation de santé téléchargée sur le formulaire GestHand : **LA DATE AINSI QUE L'IDENTITÉ DU LICENCIÉ (NOM/PRÉNOM) DOIVENT TOUJOURS APPARAÎTRE. POUR UN MINEUR, CELLES DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL DOIVENT ÉGALEMENT ÊTRE CORRECTEMENT INDIQUÉES** sur le document pour que la licence soit complète et examinée par les qualificateurs.

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ	ATTESTATION DE SANTÉ	
<ul style="list-style-type: none"> • Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive. • Il s'agit de questions fermées (OUI ou NON) en lien avec votre état de santé et concernant les 12 derniers mois. • Le questionnaire doit être rempli et <u>conservé par le licencié</u>. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'attestation permet de synthétiser l'ensemble des réponses que vous aurez fournies dans le questionnaire. • L'attestation devra ensuite être <u>fournie à votre club</u> si toutes les conditions sont respectées. 	
	<p>→ Vous avez répondu OUI à une ou plusieurs rubriques du questionnaire (cochez la case OUI de l'attestation)</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Dans ce cas <u> votre certificat médical n'est plus valide.</u> Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du sport, vous êtes donc informés que vous devez fournir à votre club, un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball, établi après le 01/06/2017.</p>	<p>→ Vous avez répondu NON à chacune des rubriques du questionnaire (cochez la case NON de l'attestation)</p> <p style="text-align: center;"></p> <p><u>L'attestation de santé accompagnée du certificat médical (établi après le 01/06/2016) sont suffisants</u> pour renouveler votre licence. Vous devrez les télécharger sur votre formulaire GestHand puis les transmettre au club au sein duquel vous sollicitez le renouvellement de votre licence.</p>

- **MODIFICATION DE L'ÉTAT "QUALIFIABLE" D'UNE LICENCE, PERMETTANT AU LICENCIÉ D'ÊTRE INSCRIT SUR UNE FDME :**

**!/ \ ATTENTION !/ **

À partir de la saison 2017-18 et en application des directives de la FFHB : le statut « VALIDÉ » d'une licence ne permettra plus à un joueur d'être inscrit sur une FDME sans risquer de faire perdre le match à son équipe. La licence dudit licencié devra être QUALIFIÉE PAR LA LIGUE avant que ce dernier ne puisse être ajouté sur une FDME.

- **AVERTISSEMENT SUR LES ÉCHÉANCES À RESPECTER POUR LA QUALIFICATION DES LICENCES :**

**!/ \ ATTENTION !/ **

Au vu du nombre important de licences à qualifier, seules les licences validées jusqu'au mercredi soir par les clubs seront assurées d'être qualifiées pour le week-end à venir. Passé ce délai, la qualification des licences validées par les clubs sera dépendante de la disponibilité des qualificateurs (salariés et/ou bénévoles). De plus, les clubs devront s'assurer que les licences des joueurs qu'ils veulent inscrire sur une FDME, soient bien qualifiées avant de les faire jouer !

Il est aussi à noter que le club recevant devra faire la mise à jour du logiciel de saisie de FDME le vendredi soir/samedi matin pour un match le samedi, voir le samedi soir pour un match se déroulant le dimanche.

- **PROCÉDURE DE VALIDATION DES MUTATIONS :**

Pour cette nouvelle saison, la procédure de validation des mutations va être harmonisée et identique à celle de la FFHB.

- Pour les clubs de l'Ex-MP rien ne change.
- Pour les clubs de l'Ex-LR : le chèque (ou virement) servant à couvrir les frais de mutation doit OBLIGATOIREMENT être reçu par la Ligue avant de pouvoir valider une mutation et ainsi qualifier une licence.

- **ANNEXES**

L'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la création ou le renouvellement d'une licence, sont disponibles sur le site de la FFHB en suivant le lien ci-dessous :

<http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/statuts-et-reglementation/documents.html>

Vous pouvez également consulter l'annuaire des textes réglementaires en suivant le lien suivant :

[Annuaire 2017-2018 - Textes réglementaires](#)



Amandine DOLLARD-NOËL
Présidente de la Commission Territoriale
des Statuts et de la Réglementation
adn.lohb@gmail.com



CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien
obligatoires

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffhb@ffhandball.net
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 65 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00036 / N° APE : 9319 Z

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Antenne de Montpellier | Antenne de Toulouse
Maison Régionale des Sports - CS 37093 | Résidence Le Clos - Immeuble 5
1039 rue Georges Méliès - 34967 Montpellier Cedex 2 - T. +33 (0)4 67 82 16 70 | 19 Chemin des Maraîchers - 31400 Toulouse - T. +33 (0)5 61 25 32 81

6100000.sr@ffhandball.net - www.occitanie-handball.fr

CERTIFICAT MÉDICAL SPÉCIFIQUE ARBITRES DÈS 55 ANS

SAISON 2017/2018

Je soussigné, Dr :

Certifie que : Mme / M.

Né(e) le :

De la ligue de :

Niveau :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Départemental : | Régional (précisez): | National (précisez) : |
| | <input type="checkbox"/> R1 <input type="checkbox"/> R2 | <input type="checkbox"/> G1 <input type="checkbox"/> G2 |
| | <input type="checkbox"/> R3 <input type="checkbox"/> R4 | <input type="checkbox"/> G3 <input type="checkbox"/> G4 |

A effectué un examen clinique selon les règles proposées par la Société Française de Médecine du Sport avec recherche de facteurs de risque cardio-vasculaire et mesures anthropométriques.

A réalisé les examens ANNUELS complémentaires suivants :
indiquer la date des examens réalisés afin de les valider pour la saison en cours :

ECG de repos fait le : __ / __ / __

Bilan biologique urinaire par bandelette réactive fait le : __ / __ / __

A éventuellement, en fonction des recommandations particulières précisées sur le document « Recommandations de la Commission Médicale Nationale » remis en annexe, réalisé les examens complémentaires suivants :

Bilan biologique sanguin (voir recommandations) fait le : __ / __ / __

Epreuve d'effort à visée cardiologique (ECG d'effort) faite le : __ / __ / __

A cocher au choix :

- et ne présente aucune contre-indication à l'arbitrage en compétition
- et présente une contre-indication temporaire * jusqu'au __ / __ / __
- et présente une contre-indication définitive *
- et demande l'avis de la Commission Médicale Nationale *

*Documents à transmettre à l'attention du Médecin Fédéral National, accompagné d'un courrier confidentiel motivant la demande d'avis et des résultats nécessitant une expertise.

Fait le __ / __ / __ à

Signature et tampon du médecin :

Ce certificat médical est à envoyer EN ORIGINAL ou en SCAN lisible au Service Médical de la Fédération Française de Handball :
 FFHB - Service médical - 16 av Raspail - 94250 Gentilly ou n.quillou@ffhandball.net
 Les examens médicaux ne sont à envoyer qu'en cas de contre-indication et/ou de demande d'avis de la Commission Médicale Nationale.

AUTORISATION PARENTALE

SAISON 2017-2018

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



dans ce cas :

tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du représentant légal :

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffhb@ffhandball.net
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 65 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00036 / N° APE : 9319 Z

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Antenne de Montpellier | Antenne de Toulouse
Maison Régionale des Sports - CS 37093 | Résidence Le Clos - Immeuble 5
1039 rue Georges Méliès - 34967 Montpellier Cedex 2 - T. +33 (0)4 67 82 16 70 | 19 Chemin des Maraîchers - 31400 Toulouse - T. +33 (0)5 61 25 32 81

6100000.sr@ffhandball.net - www.occitanie-handball.fr

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et D. 231-1-1 à D. 231-1-5,

Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé " QS-SPORT "

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffhb@ffhandball.net
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 65 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.753.00036 / N° APE : 9319 Z

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Antenne de Montpellier | Antenne de Toulouse
Maison Régionale des Sports - CS 37093 | Résidence Le Clos - Immeuble 5
1039 rue Georges Méliès - 34967 Montpellier Cedex 2 - T. +33 (0)4 67 82 16 70 | 19 Chemin des Maraîchers - 31400 Toulouse - T. +33 (0)5 61 25 32 81

6100000.sr@ffhandball.net - www.occitanie-handball.fr

ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Pour le renouvellement de ma licence Handball

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFHandball, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé fixé par arrêté du ministre chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au *Journal officiel* du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du sport,

J'ai répondu **NON** à chacune
des rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je transmets la
présente attestation au club
au sein duquel je sollicite le
renouvellement de ma
licence*

J'ai répondu **OUI** à une ou
plusieurs rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je suis informé
que je dois produire à mon club
un certificat médical attestant
l'absence de contre-indication à
la pratique du handball, établi
après le 1^{er} juin.*

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires de la FFHandball relatives au certificat médical (article 30.2 des règlements généraux et articles 9 à 16 du règlement médical), disponibles dans l'Annuaire sur le [site Internet de la fédération](#)).

NOM et prénom :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

Dans le cas où le licencié concerné est mineur :

Nom et prénom du représentant légal :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffhb@ffhandball.net
 94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 65 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.759.00036 / N° APE : 9319 Z